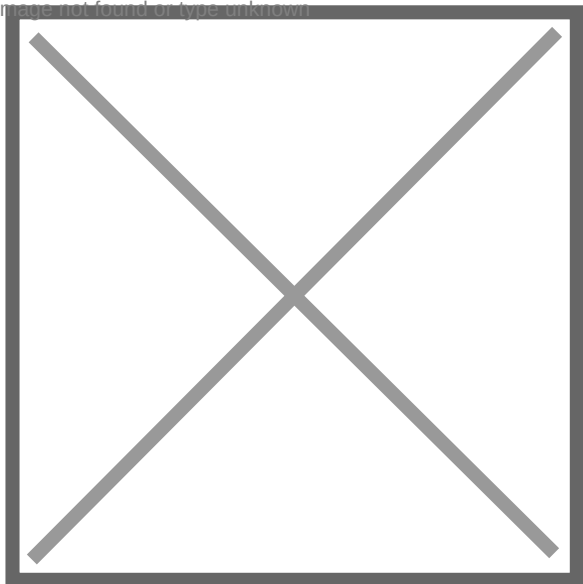


Image not found or type unknown



Modification de temps de travail - modification prise de rtt

Par **titemarie**, le **13/10/2008** à **12:16**

Bonjour, depuis le 20 octobre 2006 je travaille dans une société qui est aux 35h. Je travaille 37.30h par semaine, et la différence est prise en RTT nous avons 15 RTT annuels. 10 imposés par la société et 5 libres. début aout 2008 la société nous a proposé de rester aux 35h ou de travailler 40h, plus de RTT et augmentation de salaires. J'ai décidé de rester aux 35h avec mes RTT. Logiquement le calendrier 2008 des RTT imposés est toujours d'actualité pour moi ?? moi patron me dit que non et est réticent à m'accorder mon pont du 11 novembre et ma semaine de noel initialement posées en RTT imposées en début d'année. n'a t il le droit de faire ça ? quel recours je peux avoir ? cordialement.